

Les démarches pour obtenir une attestation de capacité professionnelle de transport lourd de marchandises





## Pour obtenir une attestation de capacité professionnelle de transport lourd de marchandises, vous devez :



Demander l'inscription à l'examen auprès de notre centre de formation, organisateur d'examen, agréé par une DREA, en fournissant les pièces suivantes :

La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité recto-verso, passeport, permis de conduire);

Un justificatif de domicile pour la personne résidant habituellement en France; pour les non résidents, un justificatif établi par l'entreprise concernant le lieu où la personne travaille en France; pour la personne qui souhaite déclarer le lieu où elle poursuit ses études en France, un justificatif d'études;

Pour la personne de nationalité française et âgée de moins de 25 ans à la date de la demande, le document justifiant sa situation au regard des obligations du service national;



Passer avec succès l'examen capacité de transport.

Afin de maximiser vos chances de l'avoir, il est souhaitable de passer une formation dessus surtout que l'examen se fait une fois par an.



Justifier une capacité financière : La capacité financière doit s'élever à 9.000€ pour le 1er véhicule puis 5.000€ par véhicule supplémentaire .



Obtenir l'agrément de la DREAL



Et choisir l'une des structures juridiques proposées par la loi française pour exercer votre activité : SARL, SAS, SASU.

